

Fédérations et Associations

? Moyens de contact directs

Pour exposer un litige avec un gérant de camping ou obtenir des conseils juridiques, vous pouvez contacter directement la fédération FNPRL via les coordonnées de son président : [1]

Téléphone : 06 86 72 90 97

E-mail direct : jelly.coco@orange.fr [1]

? Autre interlocuteur clé (Contentieux)

Si vous adhérez à la fédération dans le cadre d'une procédure judiciaire, le cabinet d'avocats de l'association, mené par Me Bertrand Salquain, centralise la gestion des quelque 300 dossiers litigieux de l'organisation. [1]

Familles Rurales (Service Mobil-homes)

Rôle : Ce réseau propose une cellule spécialisée dotée d'un avocat-conseil expert du domaine et d'une assurance de protection juridique dédiée aux propriétaires de mobil-homes.

Contact : Joignable directement au 06 99 61 99 93 ou à l'adresse asso.mobil-homes@famillesrurales.org. [1]

L'Association des Propriétaires de Mobil-Homes de France (APMH) est la principale structure nationale dédiée à la défense des droits et des intérêts des propriétaires et usagers de résidences mobiles de loisirs. [1]

Face aux litiges fréquents avec les gérants de campings (hausses de loyers, clauses abusives, obligations de renouvellement du matériel), plusieurs organisations clés coexistent pour accompagner les particuliers :

Les principales associations de défense

L'APMH (Association des Propriétaires de Mobil-Homes de France)

Rôle : Elle apporte des conseils juridiques, informe sur l'évolution de la jurisprudence et propose des moyens d'action collective face aux abus.

Siège & Contact : Basée à La Tremblade (17390), elle propose un formulaire d'adhésion en ligne ainsi qu'une communauté active, notamment via le groupe d'entraide APMH sur Facebook ou via la plateforme HelloAsso. [1, 2, 3]

Familles Rurales (Service Mobil-homes)

Rôle : Ce réseau propose une cellule spécialisée dotée d'un avocat-conseil expert du domaine et d'une assurance de protection juridique dédiée aux propriétaires de mobil-homes.

Contact : Joignable directement au 06 99 61 99 93 ou à l'adresse asso.mobil-homes@famillesrurales.org. [1]

La FFCC (Fédération Française des Campeurs, Caravaniers et Camping-caristes)

Rôle : Bien qu'elle soit une fédération plus large, la FFCC dispose d'une section de défense pour les mobil-homes. Elle intervient régulièrement sur les problèmes de non-renouvellement de contrat d'emplacement ou les litiges liés à la vétusté imposée par les campings. [1]

Tableau comparatif des recours et services

Organisation

Type d'accompagnement

Spécificité

APMH

Réseau d'entraide, partage de jurisprudence

Association dédiée exclusivement au sujet (Adhésion ~25€).

Familles Rurales

Conseil juridique et arbitrage

Met à disposition un avocat spécialisé et une protection juridique.

FFCC

Défense collective et médiation

Poids institutionnel face aux fédérations de campings.